



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

DGAR_DAJA24_07

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3221-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu l'arrêté n° DGS_DAAJ23_32 du 22 décembre 2023 relatif à l'organisation des services départementaux,

Vu l'avis émis par le comité social territorial lors de sa réunion du 11 avril 2024,

Sur proposition de M. le directeur général des services,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – L'organisation des services du département du Morbihan est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2024, conformément à l'organigramme ci-annexé.

Article 2 – L'arrêté n° DGS_DAAAJ23_32 du 22 décembre 2023 susvisé est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 – M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 26 avril 2024

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT



PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CABINET DU PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

